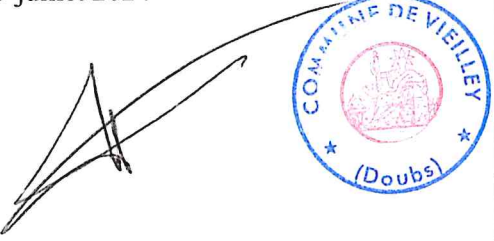


DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE BESANCON CANTON DE BAUME LES DAMES	COMMUNE DE VIEILLEY - 25870 - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEILLEY
<u>SÉANCE DU 25 juillet 2024</u>	
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 A délibéré : 14 Pouvoirs : 3	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juillet, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.
Convocation du : 19 juillet 2024 	Etaient présents : Mesdames Dorine LEROY, Messieurs, Sylvain CUNY, Stéphane DEMANGE, Corentin FAIVRE PICON, Damien GENTE, Jimmy KASAD, Emmanuel MULIN Damien LIARD, Olivier NAVARRE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE. Absent excusé : -Aurélien JACQUET donne procuration à franck RACLOT -Françoise GILLET donne procuration à Guy VERCHERE -Laurence REGAG-PELAGRU donne procuration à Stéphane DEMANGE
Secrétaire de séance : Guy VERCHERE	Absent non excusé : Christophe CLADY
Reçue en préfecture Certifiée exécutoire le 30 juillet 2024	DCM 24_07_25

Validation du conseil du 20 juin 2024

1- DEBAT SANS VOTE SUR LE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE AU 1 JANVIER 2024

M. le maire explique en quoi consistent les pouvoirs de police de la publicité et ouvre le débat. Après 15 minutes d'échanges, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents atteste que le débat sur la police de la publicité a bien eu lieu.

2- VALIDATION DE L'OFFRE POUR LA PARCELLE AB – 177

M. le maire expose au conseil municipal que suite à la délibération du 22 mars 2024 la parcelle communale AB – 177 a été mise en vente. Nous avons reçu une offre de la part de M. Thomas DaCosta et Mme Claire Verraest pour la somme de 5000€ (cinq mille euros) hors frais de notaire. M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager la vente de ce terrain au profit de M. DaCosta et Mme Verraest

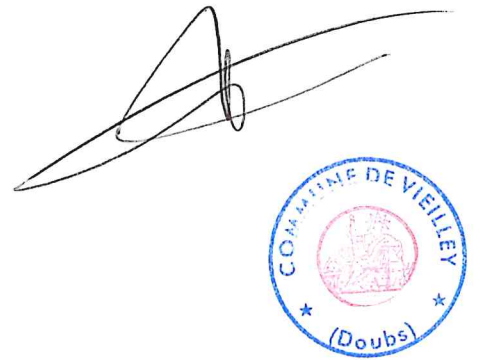
Pour : 14
 Contre : 00
 Abstention : 00

3- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE NOVEMBRE 2023 POUR LE CITY PARC

Mr le Maire explique au conseil municipal que la délibération prise en novembre 2023 pour l'emplacement et enveloppe du city parc est incomplète, il se doit de rajouter à cette délibération la mention suivante : la mairie de Vieilley porteur du projet sollicite une subvention auprès de L'ANS (l'agence nationale du sport)
La délibération modifiée se définit donc comme suit :

Stéphane DEMANGE et Sylvain CUNY expose le projet du city parc. Après ces explications M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'emplacement du city parc. Celui-ci sera réalisé sur l'ancien terrain de foot au bout de la salle des fêtes. Le conseil municipal se prononce également pour une enveloppe estimée à 150.000€ (cent cinquante mille euros) pour ce projet. Le conseil municipal décide que la mairie est bien le porteur du projet est qu'elle sollicite une subvention auprès de L'ANS (agence nationale du sport).

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00



Prochain conseil le

Jeudi 19 septembre 2024 à 20H

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

C. CLADY
Absent non excusé

S. CUNY

S. DEMANGE

C. FAIVRE PICON

D. GENTE

F. GILLET

A. JACQUET

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU

G. VERCHERE